

## SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 JUIN 1869.

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Département des Finances des crédits supplémentaires.

(Voir les n° 120 et 168 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président ; BISCHOFFSHEIM, le Baron GRENIER, MALOU, le Baron VAN CALOEN, ZAMAN et FORTAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

M. le Ministre des Finances a présenté à la Chambre des représentants, dans sa séance du 4 mai 1869, un Projet de Loi ayant pour objet d'allouer à son Département des crédits supplémentaires s'élevant à fr. 85,125-96, destinés à payer diverses dépenses détaillées dans l'exposé des motifs.

La plus considérable de ces dépenses s'élève à fr. 47,925-11 ; elle est destinée à solder les indemnités dues à des préposés temporaires chargés, pour services rendus pendant que le typhus contagieux sévissait en Hollande et en Prusse d'une manière si déplorable sur le bétail. — Une somme de 17,500 fr. est également pétitionnée, applicable à l'art. 44 du VII<sup>e</sup> chapitre du Budget des Finances, pour compléter ce qu'il y a à payer, en principal et intérêts, aux hospices de Bruxelles, en exécution d'une convention conclue le 21 janvier 1869, à l'effet d'incorporer un terrain de 8 ares 49-13 à la rue de Prusse, à Saint-Gilles, en vue d'augmenter la valeur des terrains domaniaux provenant de l'école vétérinaire de Cureghem.

Les diverses allocations énoncées dans ce Projet de Loi ayant paru suffisamment justifiées, votre Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur d'en proposer l'adoption au Sénat.

*Le Rapporteur,*  
FORTAMPS.

*Le Président,*  
Baron BETHUNE.